

**SÉANCE
D'AJOURNEMENT**

De la séance du 18 mars 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 31 mars 2020 à 16 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par audioconférence les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

101-03-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité:

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

----- ADOPTÉE -----

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

102-03-2020

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance d'ajournement

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance, composé des points ajournés lors de la séance du 18 mars 2020 avec l'ajout des points suivants :

- 2.1 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 032-01 amendant le Règlement numéro 032 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 afin d'abroger l'article 18 *intérêt et pénalité sur arrérages*
- 3.2 Résolution autorisant l'annulation temporaire des frais d'intérêt et de pénalité
- 3.3 Résolution autorisant la greffière et la trésorière à reconnaître les dons au nom de la Ville de L'Épiphanie
- 3.4 Résolution octroyant un budget pour de l'aide alimentaire
- 3.5 Résolution autorisant la tenue des séances d'ouverture de soumissions à huis clos

- 5.2 Résolution entérinant l'octroi d'un contrat pour la réfection d'urgence d'un ponceau sur le rang Saint-Esprit
- 5.3 Résolution autorisant la modification du contrat d'un mandat de conception géométrique de l'intersection de la rue Payette et de la route 341
- 5.4 Résolution autorisant l'achat d'une déchiqueteuse et d'une tondeuse
- 6.1 Résolution autorisant le report de l'implantation de la collecte mécanisée des matières résiduelles
- 9.1 Lettre de confirmation de la subvention pour la réfection du rang Saint-Esprit et de la montée St-Gérard

----- ADOPTÉE -----

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de Règlement numéro 032-01 amendant le Règlement numéro 032 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 afin d'abroger l'article 18 *intérêt et pénalité sur arrérages*

Monsieur le Conseiller Michel Martineau présente et dépose le projet de Règlement numéro 032-01 amendant le Règlement numéro 032 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 afin de d'abroger l'article 18 *Intérêt et pénalité sur arrérages*.

Le projet de règlement vise à retirer le taux d'intérêt et de pénalité du Règlement numéro 032 afin de permettre au conseil de statuer sur ce taux par résolution.

Monsieur le Conseiller Michel Martineau donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 032-01 sera présenté pour adoption.

103-03-2020

Résolution approuvant le budget d'exploitation modifié pour l'année 2020 de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a adopté par sa résolution n° 11-01-2020, le budget de fonctionnement de l'OMH pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau budget révisé a été présenté à la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que ces prévisions budgétaires impliquent une augmentation de la contribution de la Ville de L'Épiphanie de 57 446 \$ à 72 811 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal approuve le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2020 faisant passer la contribution de la Ville de 57 446 \$ à 72 811 \$.
3. QUE le conseil municipal autorise le paiement de la part de la municipalité représentant 10 % du déficit prévu.

----- ADOPTÉE -----

104-03-2020

Résolution autorisant l'annulation temporaire des frais d'intérêt et de pénalité

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 032 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 10 % et la pénalité à 5 % ;

CONSIDÉRANT que l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt, par résolution ;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt et la pénalité ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 11 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, ce taux d'intérêt s'applique également aux droits de mutation ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le taux d'intérêt sur les taxes foncières et tarifs exigibles pour l'année courante et impayés à ce jour, soit de 0 % par an.
3. QUE la pénalité pour le non-paiement des taxes impayées soit de 0 %.
4. QUE ces taux soient maintenus du 19 mars 2020 jusqu'au 15 juin 2020.
5. QU'à compter du 16 juin 2020, tout paiement qui n'est pas versé à échéance portera intérêt au taux de dix pour cent (10 %) par année auquel s'ajoutera une pénalité de cinq pour cent (5 %) par année.

----- A D O P T É E -----

105-03-2020

Résolution autorisant la greffière et la trésorière à reconnaître les dons au nom de la Ville de L'Épiphanie

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie est enregistrée depuis le 1^{er} janvier 2012 pour émettre des reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu ;

CONSIDÉRANT que l'organisation émettrice de reçus doit autoriser une personne afin de reconnaître les dons et en signer les reçus ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre des pertes de revenus de certains travailleurs suite à la pandémie de COVID-19, la Ville de L'Épiphanie souhaite faire une levée de fonds pour offrir de l'aide alimentaire temporaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la trésorière, Marie-Pierre Gagnon et la greffière, Flavie Robitaille à signer les reçus officiels pour des dons de charité aux fins de l'impôt sur le revenu.

----- A D O P T É E -----

106-03-2020

Résolution octroyant un budget pour de l'aide alimentaire

CONSIDÉRANT les mesures actuellement en cours entourant la pandémie du COVID-19 c'est-à-dire entre autre de limiter les déplacements non-essentiels et de respecter la distanciation sociale ;

CONSIDÉRANT que l'organisme La Société Saint-Vincent de Paul offrait à une partie de la population de la Ville de L'Épiphanie de l'aide alimentaire régulièrement et qu'elle ne peut plus recevoir de dons de nourriture ;

CONSIDÉRANT que plusieurs travailleurs se trouvent sans revenus ;

CONSIDÉRANT que l'aide d'urgence du gouvernement fédéral prendra encore plusieurs semaines avant de parvenir à ces chômeurs ;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la Ville de L'Épiphanie désire offrir de l'aide alimentaire temporaire pour sa population dans le besoin et qu'il y a lieu d'octroyer un budget à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise d'octroyer un budget de 10 000 \$ pour de l'aide alimentaire temporaire à sa population.
3. QUE toute subvention provenant de la MRC de L'Assomption puisse être dépensée aux mêmes fins.

----- A D O P T É E -----

107-03-2020

Résolution autorisant la tenue des séances d'ouverture de soumissions à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population et des officiers municipaux que les ouvertures de soumissions soient tenues à huis clos ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE la tenue des ouvertures de soumissions se fasse à huis clos jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020.

----- A D O P T É E -----

108-03-2020

Résolution autorisant la Sûreté du Québec à appliquer les réglementations provinciales en matière de tabagisme et de consommation du cannabis

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec est responsable des services policiers sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a mis en vigueur la Loi encadrant le cannabis et la Loi concernant la lutte au tabagisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal mandate la Sûreté du Québec pour faire appliquer sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie, la Loi encadrant le cannabis et la Loi concernant la lutte au tabagisme.

----- ADOPTÉE -----

109-03-2020

Résolution mettant fin au mandat pour l'étude d'implantation des ateliers municipaux

CONSIDÉRANT que par la résolution n°86-03-2019, le conseil municipal a octroyé un mandat à la firme Mireille Asselin Architecture inc. pour une étude d'implantation des ateliers municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'avec l'arrivée d'un nouveau directeur des travaux publics, le projet a beaucoup évolué et l'étude d'implantation n'est plus nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal désire mettre fin au mandat d'étude d'implantation des ateliers municipaux de la firme Mireille Asselin Architecture inc. à compter du 31 mars 2020.

----- ADOPTÉE -----

110-03-2020

Résolution entérinant l'octroi d'un contrat pour la réfection d'urgence d'un ponceau sur le rang Saint-Esprit

CONSIDÉRANT qu'avec le dégel des derniers jours, un ponceau, à la hauteur du 510 rang Saint-Esprit, s'est miné et menaçait de s'effondrer ;

CONSIDÉRANT que des travaux d'urgence ont été réalisés afin d'éviter la coupure du lien routier ;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Les Excavations G. Allard inc. en date du 23 mars dernier au montant de 17 706,15 \$, taxes incluses pour la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc

et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal entérine l'octroi d'un contrat pour la réfection d'urgence d'un ponceau à la hauteur du 510, rang Saint-Esprit à la compagnie Les

Excavations G. Allard inc. au montant de 17 706,15 \$, taxes incluses (travaux de pavage non inclus).

3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense est financée par le surplus non affecté de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie.

----- ADOPTÉE -----

111-03-2020

Résolution autorisant la modification du contrat d'un mandat de conception géométrique de l'intersection de la rue Payette et de la route 341

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a octroyé par sa résolution n°370-12-2019 un mandat pour la conception géométrique de l'intersection de la rue Payette et de la route 341 ;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions dans le cadre de la planification de ce secteur commercial, il a été convenu d'ajouter un mandat de concept géométrique de nouvelles rues commerciales et un mandat de reconfiguration des cases de stationnement de la quincaillerie ;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme EFEL Experts-conseils inc. en date du 10 mars 2020 pour la modification aux plans concept ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie un mandat supplémentaire à la firme EFEL Experts-conseils inc. pour la réalisation de concept géométrique de nouvelles rues commerciales au montant de 2 213,27 \$, taxes incluses et un second mandat pour la reconfiguration des cases de stationnement de la quincaillerie au montant de 1 580,91 \$, taxes incluses.
3. QUE ces montants soient financés par un règlement d'emprunt à venir.

----- ADOPTÉE -----

112-03-2020

Résolution autorisant l'achat d'une déchiqueteuse et d'une tondeuse

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie désire faire l'acquisition d'une déchiqueteuse et d'une tondeuse pour le service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Machineries Forest inc. en date du 24 mars 2020 pour une déchiqueteuse à bois de marque Wallenstein, modèle BX52S au montant de 4 363,30 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Machineries Forest inc. en date du 24 mars 2020 pour une tondeuse de finition arrière de marque Buhler/Farm King, modèle Y630 au montant de 2 675,47 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une déchiqueteuse à bois de marque Wallenstein, modèle BX52S au montant de 4 363,30 \$ taxes incluses à la compagnie Machineries Forest inc. ainsi qu'une tondeuse de finition arrière de marque Buhler/Farm King, modèle Y630 au montant de 2 675,47 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat est octroyé de gré à gré et est financé au fonds de roulement pour une période 3 ans.

----- ADOPTÉE -----

113-03-2020

Résolution autorisant le report de l'implantation de la collecte mécanisée des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'à compter du 14 avril 2020, la collecte du bac noir roulant pour les matières résiduelles devenait mécanisée pour le secteur Paroisse;

CONSIDÉRANT que ce changement impliquait l'achat par les résidents d'un bac de poubelle conforme pour la collecte mécanisée;

CONSIDÉRANT qu'avec la pandémie de COVID-19, la situation financière de plusieurs ménages est précaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement demande d'éviter les déplacements non essentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal retarde l'implantation de la collecte mécanisée des matières résiduelles dans le secteur Paroisse afin de repousser l'achat du bac roulant réglementaire.
3. QUE le conseil municipal mandate Guylaine Comtois, directrice générale pour qu'elle puisse décider et signifier à la MRC de L'Assomption la date du démarrage de la collecte mécanisée dans le secteur Paroisse de L'Épiphanie.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

→ Lettre de confirmation de la subvention pour la réfection du rang Saint-Esprit et de la montée St-Gérard

Période de questions du public

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

114-03-2020

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 29.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière